

Les entreprises du médicament se mobilisent-elles suffisamment contre la contrefaçon de médicaments ?

le chiffre

La contrefaçon concerne aujourd'hui **10 %¹** du marché mondial, soit **45 milliards de dollars** (36,6 milliards d'euros).

La contrefaçon de médicaments peut entraîner des conséquences très graves pour la santé des personnes trompées. Il est difficile de se défendre contre cette activité criminelle organisée utilisant tous les vecteurs possibles, Internet notamment. L'industrie travaille en France et à l'étranger avec tous les acteurs (pouvoirs publics, douanes, police, pharmaciens, ONG, plateformes d'e-commerce...) pour garantir l'accès des patients à des médicaments de qualité, renforcer la traçabilité des produits et en sécuriser la distribution.

État des lieux

Les faux médicaments sont étiquetés frauduleusement de manière délibérée pour en dissimuler la nature et/ou la source.

La contrefaçon peut concerner aussi bien des produits de marque que des produits génériques. Les médicaments contrefaits sont le plus souvent sans principe actif. Ils peuvent être sous-dosés ou surdosés et parfois contenir des produits toxiques.

Dans les pays en développement, les médicaments faisant le plus souvent l'objet de contrefaçons sont ceux utilisés contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida. Dans les pays développés, la contrefaçon concerne le plus souvent des médicaments coûteux (hormones, corticoïdes) ou des médicaments dits « de société », (anorexigènes, traitement de la dysfonction érectile...).

Pistes d'avenir

La contrefaçon concerne en premier lieu les pays en développement, mais touche également de plus en plus les pays développés, notamment par le biais de la vente sur Internet.

Dans plus de 50 % des cas, les produits proposés sur Internet par des sites qui dissimulent leurs adresses sont des contrefaçons. En achetant un médicament en ligne, le patient s'expose, au mieux, à l'absence d'efficacité du traitement, au pire, à son effet toxique.

Les importations parallèles légales de médicaments au sein de l'Europe et les reconditionnements effectués dans ce cadre favorisent également la circulation des faux médicaments.

Les entreprises du médicament recherchent toutes les solutions pour enrayer ce fléau

- ▶ Elles ont signé une charte avec des représentants de plateformes d'e-commerce pour lutter contre la vente en ligne de ces produits et une déclaration de principes avec l'administration des douanes précisant les modalités de collaboration pour renforcer la lutte contre les trafics de médicaments.
- ▶ Elles cherchent des solutions technologiques facilitant l'identification des contrefaçons et assurant la traçabilité des produits. Le Leem travaille avec les entreprises et la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (Efpia) pour développer l'utilisation d'un outil commun de traçabilité en Europe (Data Matrix 2D). Testé en Suède, il a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation.
- ▶ Elles forment et sensibilisent les pouvoirs publics et les acteurs impliqués sur le phénomène de la contrefaçon.

Plus de 7 millions de produits pharmaceutiques contrefaits : tel est le nombre record atteint par les saisies des douanes européennes en 2009².

(1) Chiffre se l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2011. (2) Chiffres de la Commission européenne. / 22 juillet 2010.